



Bulletin Municipal d'Information

N° 20 / Janvier 2024

www.montesquieu-des-alberes.fr





LE MOT DU MAIRE

Chères Montesquivaines, Chers Montesquivains,

Comme le temps défile à vitesse grand V ! La fatalité ne doit pas laisser place à la morosité alors restons réactifs !

Ce bulletin vous est adressé pour vous donner les réalisations et les projets qui sont réfléchis par la municipalité pour embellir et améliorer notre environnement tout en restant en conformité avec la réglementation.

C'est un devoir de communiquer sur tout ce qui est réalisé au village et c'est toujours un plaisir de le faire à travers ce bulletin biannuel (janvier et juillet). Ainsi, vous savez que les recettes d'une collectivité, issues de vos impôts sont judicieusement dépensées.

Préserver un cadre de vie sympathique et sécurisé reste notre objectif.

Je ne manquerai pas de rappeler les moments conviviaux et festifs que nous offrent les associations tout au long de l'année qui agrémentent le rythme de nos vies.

C'est pourquoi j'en profite encore, par le biais de ce bulletin d'information, pour remercier les associations, les bénévoles hors associations, les agents municipaux et les élus pour leur implication pleine et entière de chaque instant à la vie de Montesquieu-des-Albères.

Au nom du Conseil municipal, je tiens à vous remercier également de la confiance que vous nous accordez pour administrer et agir pour le bien de notre commune. Cela peut vous paraître une rengaine déjà entendue maintes et maintes fois mais je ne peux m'empêcher de la réitérer en cette nouvelle année 2024.

N'hésitez pas à lire avec attention ce bulletin, car il est un énième lien entre vous et vos élus. Il contient des informations qui ont pu vous échapper et vous rappeler que nous sommes toujours à votre écoute à la mairie.

La situation climatique, comme vous le savez, perturbe notre quotidien, mais je sais que vous avez tous été conscients des efforts que nous avons dû faire et que nous devons continuer dans la même lancée ! Les dernières années passées n'ont épargnées personne et, malgré tout, nous les avons traversées en silence avec beaucoup de résilience. Notre capacité d'adaptation a été mise à l'épreuve et nous pouvons être fiers de cette persévérance.

Je peux comprendre que c'est difficile, mais la grande part de cette résilience est de garder un moral positif ! Se présenter avec le sourire, adresser un mot aimable, ne nécessite aucun effort, sauf celui de le vouloir vraiment et sincèrement.

Le Conseil municipal, le personnel communal et moi-même vous adressons pour l'année 2024 leurs vœux de réussite de tous vos projets et surtout une excellente santé pour vous et vos proches.

Excellente année 2024 !

Le maire,

Huguette Pons

Mairie

1 place Sant Cristau
66740 Montesquieu-des-Albères

Tél. : 04 68 89 60 49
Fax : 04 68 89 75 87
mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h00
fermé le mercredi après-midi

SOMMAIRE

- p.2 : Mot du Maire
- p.3 : Sécheresse
- p.4 : Transition écologique
- p.5 : Circulation centre bourg
Pateforme déchets verts
- p.6 : OLD
Autorisation de brûlage
Ateiers mémoire
- p.7 : CCACVI
Dicton catalan
- p.8 : Photos
- p.9 : Photos
- p.10 : Travaux en cours
- p.11 : Travaux à venir
Incivilités
Appel aux artistes
- p.12 à 18 : Bilan énergétique
- p.19 : Bilan énergétique
L'opposition s'exprime
Décorations de Noël
- p.20 : Agenda
Dicton catalan

SÉCHERESSE

Les Pyrénées-Orientales souffrent d'une situation de sécheresse depuis un an et demi. Cela induit d'importantes tensions sur l'accès à l'eau. Des restrictions ont été décidées par le préfet de manière à dégager le maximum d'économies avec le moins d'impact possible sur l'activité du territoire.

Si cette année, le manque d'eau s'est fait cruellement sentir, cela fait plusieurs années que cette situation existe. Depuis 3 ans, les cumuls de précipitations annuelles sont largement en dessous des normales : -23% en 2021, -45% en 2022 et -52% sur l'année 2023. Les dernières pluies importantes ont eu lieu lors de la tempête Gloria en 2020. Pendant 3 jours, le département avait été arrosé par des quantités considérables d'eau de pluie. Et depuis, plus rien.



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Alerte renforcée

USAGE RÉSERVÉ !

Mesures d'interdiction des usages

- Interdiction d'arroser les pelouses, potagers, massifs fleuris, espaces verts, rond-points**
Selon les conditions prévues dans l'arrêté préfectoral, le maire peut autoriser de 20h à 2h l'arrosage des potagers ainsi que l'arrosage des plants d'arbres et d'arbustes.
- Interdiction d'arroser les terrains de sport**
Sauf de 20h à 6h pour un terrain par installation avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation ou pour les terrains de compétition à enjeu national.
- Interdiction d'arroser les golfs**
Sauf de 20h à 6h avec de l'eau issue d'un processus de réutilisation.
- Interdiction de nettoyer les terrasses, façades, voiries**
Sauf en cas de travaux. Balayeuses-laveuses automatiques autorisées.
- Interdiction de laver les véhicules**
Sauf en station de lavage avec système de recyclage de l'eau.
- Interdiction de laver les embarcations**
Sauf pour les professionnels sur impératif sanitaire.
- Réduction jusqu'à 50 % des volumes prélevés pour les usages agricoles**
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines**
- Interdiction d'utiliser les douches de plage**
- Interdiction de remplir et faire l'appoint en eau des piscines à usage privé**

Pour tous les usages : l'utilisation d'eau de pluie, d'eau de mer et des eaux issues du recyclage manuel des eaux domestiques n'est pas concernée par les mesures de restriction.

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations  www.pyrenees-orientales.gouv.fr

Conception et réalisation : DOTM66/SE/R/MCOS
Version juin 2023

C'est cette situation très préoccupante qui a forcé les services de l'Etat à prendre un arrêté sécheresse très restrictif pour l'ensemble des particuliers, des professionnels et des collectivités du département.

Les quelques orages qui ont traversé le département n'ont rien changé. La plaine du Roussillon échappe aux épisodes de précipitations et doit se contenter au mieux de quelques gouttes. Mais pourquoi la pluie évite-t-elle systématiquement les Pyrénées-Orientales ? Selon Christophe Dedieu, président de Météo Pyrénées, il s'agit d'un problème de circulation atmosphérique. Auparavant, des dépressions se formaient entre Barcelone et les Baléares. Elles ramenaient des flux d'Est ou de Sud-Est chargés d'humidité sur le département. Aujourd'hui, il n'y en a plus. Pour M. Dedieu, c'est la première cause de la disparition de la pluie sur le Roussillon. Même s'il y a du marin l'été, celui-ci n'est pas chargé en eau. C'est juste du brouillard. Cela n'est pas suffisant. Il y a davantage de pluie sur la Cerdagne qui parvient à être touchée par les orages. Mais ce n'est pas brillant malgré tout, il y a quand même du déficit. Toujours selon Christophe Dedieu, une année de plus comme ça, et les Pyrénées-Orientales vont avoir de graves problèmes. En pays catalan, seuls les reliefs parviennent à s'en sortir. Le département des Pyrénées-Orientales devient comme le Sahara. Entre avril 2022 et avril 2023, il a autant plu à Perpignan que dans certaines parties du désert. Depuis, la situation ne s'est toujours pas améliorée.

Nous ne pouvons rien contre le climat. La seule chose que nous pouvons faire est de revoir notre comportement, nos habitudes. Il va falloir prendre soin de nos ressources et les économiser. Chacun peut y aider par de petits gestes au quotidien. Nous savons pouvoir compter sur les montesquivains !

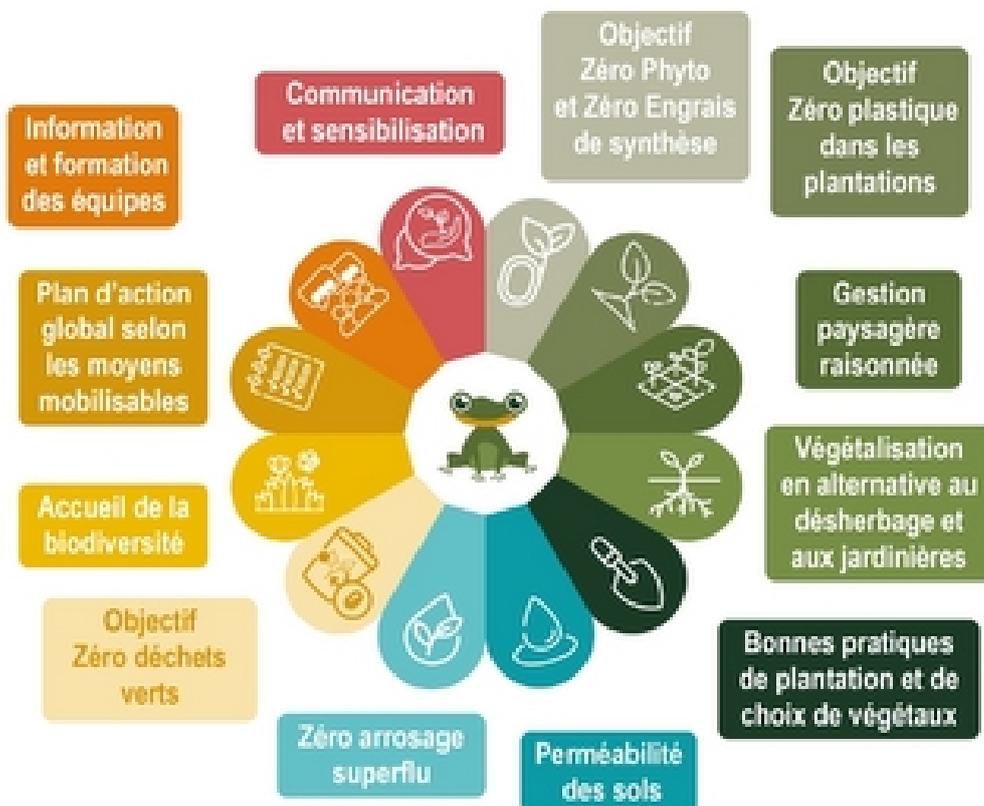


Parce-que nous aimons notre village,
parce-que nos anciens nous ont laissé un patrimoine boisé où il fait bon vivre,
parce-que nous avons conscience de préserver la qualité de l'air, et la pureté de nos rivières,
la municipalité de Montesquieu-des-Albères s'engage.



Après avoir obtenu le Label « **TERRE SAINE** »,
la plus haute distinction de la lutte contre les pesticides « 0 PHYTO »,
la municipalité s'engage dans la démarche « ENGAGE POUR LE VEGETAL ».

La végétalisation et les bonnes pratiques entourant la gestion du végétal et son déploiement se placent au cœur de cet outil. Elle propose aux gestionnaires signataires un cadre technique et méthodologique pour la mise en œuvre de solutions écologiques, efficaces, pérennes en fonction des usages et des moyens mobilisables. Elle s'articule autour de 12 engagements clés pour une gestion respectueuse de la santé, de l'environnement et des territoires !



FAISONS GERMER DES SOLUTIONS EN FAVEUR DU VÉGÉTAL POUR DES ESPACES PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES, TOUJOURS PLUS AGRÉABLES ET ACCUEILLANTS, MAINTENANT ET POUR L'AVENIR !

CIRCULATION CENTRE BOURG

Merci aux Montesquivaines et Montesquivains qui ont répondu au questionnaire des un an de la mise en place du nouveau plan de circulation dans notre village.

Ce plan nous l'avons voulu le moins pénalisant pour les résidents du centre-bourg.

L'objectif de partage de la traversée du village semble avoir été atteint.

Les réponses concernant le sens de circulation sont les suivantes :

- 22 réponses, sur les 150 questionnaires distribués, nous sont parvenues
- 1 réponse contre le sens interdit
- 5 réponses concernent le stationnement.
- 2 réponses pour l'augmentation du sens unique
- le reste des réponses mettent l'accent sur la signalisation

En conséquence, la signalisation horizontale et verticale sera améliorée par l'ajout de panneaux et un marquage au sol approprié.

Le stationnement dans le centre-bourg est un véritable problème :

- beaucoup de garages ne sont pas utilisés pour des véhicules
- l'augmentation significative du nombre de véhicules : les familles ont au minimum deux véhicules.
- l'augmentation de la population, surtout l'été où les locations entraînent un besoin important de places de parking
- nos rues étroites limitent la création de places de parking

Dans un premier temps, un marquage au sol des places de stationnement sera réalisé dans le centre-bourg, dès que la chaussée sera refaite.

Dans un second temps, un parking débouchant sur le chemin de LAS COSTE sera réalisé. L'idéal sera un parking côté rue des Marches pour les stationnements côté EST du village. Un appel est lancé aux propriétaires de terrains dans ce secteur.

A Suivre....

L'Equipe municipale.

PLATEFORME DE DÉCHETS VERTS

La mairie met à disposition des particuliers, et **uniquement les particuliers**, une plateforme destinée à valoriser les déchets verts produits dans le cadre des Obligations Légales de Débroussaillage. Les professionnels, quant à eux, ont l'obligation d'évacuer leurs déchets dans une déchetterie intercommunale ou privée.

La plateforme est située chemin des Anglades, après le nouveau cimetière. Elle est ouverte depuis le 2 novembre 2023 pour toute la période hivernale.

Le coût de la valorisation des déchets verts n'est pas négligeable. Ce sont vos deniers qui y participent. Aussi, nous vous demandons de faire bon usage de cette plateforme. Il est d'ailleurs rappelé aux professionnels qui ne respecteraient pas leurs obligations qu'ils s'exposent à une amende forfaitaire pouvant aller de 68€ à 1500€.



RESPECTEZ LES CONSIGNES SUR CE SITE !

OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSILLEMENT

Tout le monde a entendu parler des obligations légales de débroussaillage. Elles ont été instaurées afin de lutter contre les incendies et protéger les habitations, les populations et les forêts. Ce dispositif est prévu par le code forestier (art. L. 131-10) et sa nécessité n'est plus à démontrer. Il est indéniable que les dégâts provoqués par un incendie sont considérablement diminués et il permet l'extinction des feux naissants.

La mairie de Montesquieu-des-Albères poursuit les travaux engagés afin de sécuriser le territoire. Sa dernière intervention a été effectuée aux Trompettes Hautes. Il est important que tous nous poursuivions nos efforts. Il en va de la sécurité de tous et de tous vos biens !



En matière de prévention, les chasseurs de l'ACCA de Montesquieu-des-Albères contribuent régulièrement, tous les ans, au débroussaillage et à l'entretien de sentiers ! Nous les en remercions. Vous avez besoin d'explication sur la manière de faire et où débroussailler ? le service urbanisme de la mairie (04 68 89 60 49) est à votre disposition. N'hésitez pas à appeler pour plus de précisions !

La question se pose après les travaux de savoir ce que vous pouvez faire des déchets. 2 solutions s'offrent à vous :

- déposer les déchets sur la plateforme prévue à cet effet par la mairie
- faire une demande d'autorisation de brûlage
- déposer les déchets sur la plateforme prévue à cet effet par la mairie

AUTORISATION DE BRÛLAGE

La pratique du brûlage des déchets verts est interdite toute l'année dans le département. Toutefois, des dérogations sont possibles, hors période de risque feux de forêt, pour les exploitants agricoles et dans certains cas pour les propriétaires soumis aux obligations légales de débroussaillage en zone de défense de la forêt contre les incendies (DFCI), selon les termes de l'arrêté préfectoral n° 2019176-0002 du 25 juin 2019. (<https://prevention-incendie66.com/emploi-du-feu/arrete-relatif-emploi-du-feu-25-juin-2019>)

Ainsi, toute opération de brûlage de végétaux d'une ampleur significative ne peut être mise en œuvre qu'après une procédure de télédéclaration sur le site <https://www.autorisation-brulage66.com/>.

ATELIERS MÉMOIRE

L'association MSA Services Grand Sud vous propose d'animer à nouveau des ateliers mémoire. Ces ateliers sont gratuits. Ils sont financés par la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées des Pyrénées-Orientales.

Les dates de ces ateliers ne sont pas connues à l'heure où nous imprimons ce bulletin municipal. Dès que nous en aurons connaissance, elles seront diffusées sur le site de la mairie de Montesquieu-des-Albères. L'accueil de la mairie se tiendra également à votre disposition pour vous les communiquer.



Plusieurs thèmes vous seront proposés. N'hésitez pas à vous renseigner et à vous inscrire !



Numéros utiles

- Eau potable et Assainissement : 04 68 95 21 95
- Collecte des déchets (maintenance des conteneurs) : 04 68 81 55 45 (pour un changement de bac)
- Urbanisme : instruction des permis de construire : 04 68 81 00 37
- Eclairage public : en cas d'absence de lumière dans la rue (interventions uniquement liées à un

problème de sécurité électrique ; pas de dépannage des points lumineux) : 06 87 77 89 45

• Piscine Intercommunale Alberaquatic :
04 68 37 04 05

• Pôle enfance jeunesse (crèches, accueils de loisirs et points jeunes) : 04 68 95 21 99

• Lecture publique : un réseau de 10 médiathèques pour l'ensemble du territoire communautaire

Standard : 04 68 81 63 77

standard@cc-acvi.com

www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.com www.facebook.com/ccacvi/

3 Impasse de Charlemagne, BP 90103, 66704 Argelès-sur-Mer

Médiathèque intercommunale : se distraire, se cultiver, s'informer, créer du lien...

Située Grand'rue, en face à deux pas de la Mairie, la médiathèque intercommunale de Montesquieu-des-Albères vous accueille les mardis et samedis de 9h à 12h et les mercredis de 14h à 18h. L'entrée est libre et l'adhésion est gratuite.

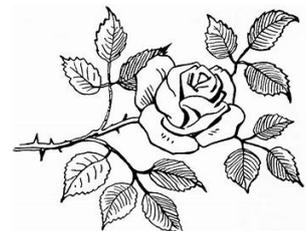
La médiathèque fonctionne en réseau, : grâce à la carte de lecteur, prêt, réservation et retour de documents s'effectuent sur l'ensemble des 13 médiathèques du territoire. Les deux bibliothécaires sont à votre écoute et vous conseilleront avec plaisir parmi le large choix de romans, mangas, revues, bandes dessinées, DVD, CD, jeux de société, presse... Elles vous proposeront également une variété d'animations accessibles à tous et sans engagement.

Le réseau des médiathèques c'est aussi des services spécialisés qui visent à garantir l'accès à la culture pour tous sans exception. Ainsi, les personnes empêchées par une difficulté physique temporaire ou permanente, peuvent bénéficier du portage de document à domicile. Il suffit simplement de contacter la médiathèque par téléphone au [04 68 54 11 60](tel:0468541160) ou de compléter le formulaire dédié sur le site de la CC ACVI. Les médiathèques disposent de documents adaptés aux personnes malvoyantes ou malentendantes, disponibles sur demande. Enfin, la plateforme <https://mediatek66.mediatheques.fr/> propose un large choix de documents en ligne consultables depuis votre salon.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement, la programmation des animations et sur l'ensemble des services proposés par le réseau des médiathèques, rendez-vous sur le site de la Communauté de Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris : <https://www.cc-acvi.com/vos-loisirs/mediatheques>.



El roser de maig fa olor tot l'any
Le rosier de mai a un parfum toute l'année



PHOTOS FESTIVITÉS

13/07/2023 Bal du CCFF



14/07/2023 Cérémonie du 14 Juillet



29/07/2023 Bal



05/08/2023 Bal de l'ACCA



20/08/2023 900 ans de l'église St Saturnin



26/08/2023 Bal de la rentrée



PHOTOS FESTIVITÉS

09/09/2023 Accueil des nouveaux arrivants et Forum des associations



11/09/2023 Commémoration du pompier Codognet



11/11/2023 Cérémonie du 11 Novembre



24/11/2023 Fête de la St Saturnin



17/12/2023 Marché de Noël



TRAVAUX EN COURS

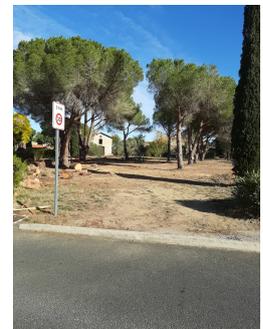
Remise en état de diverses voies de la commune par emplois partiels



Bouchage de nids de poules. (rue de la Fontaine, rue des Albères, chemin du Mas Blaye, rue de la Chênaie et du Correc Serve, chemin de la Serre, rue du Faisan, voies latérales à la RD 618, chemin du Garriguas, etc...).



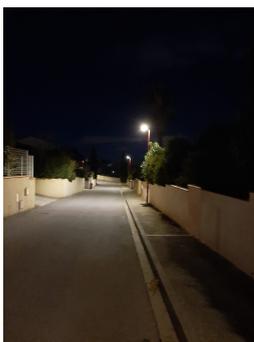
Débroussaillage des abords des ruisseaux de la commune par les chantiers d'insertion.



Mise en sécurité pour obligations légales de débroussaillage, des parcelles communales situées de part et d'autre de l'entrée du lotissement des Trompettes Hautes.

Construction d'un réseau de canalisation d'eau pluviale, y compris construction de grilles avaloirs pour récupération des eaux de ruissellement de la RD 61 en amont du Mas Santraille.

Création de bouches d'incendie complémentaires pour renforcement et sécurisation de nouvelles habitations dans divers quartiers de la commune.

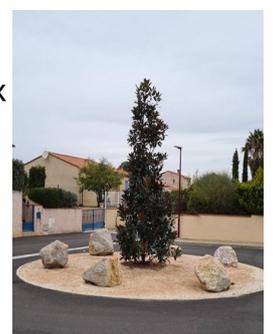


Relamping : remplacement de tout l'éclairage public communal par des lampes à Leds. Avant, seuls les nouveaux lotissements en étaient équipés.

Remplacement de l'éclairage existant, par des ampoules leds, dans divers bâtiments communaux (Mairie, Ecole communale, Salle des fêtes, etc...)

Aménagement du carrefour du Mas Santraille avec la réalisation d'un plateau traversant, limitant la vitesse des véhicules à 30 km/h, ainsi que la création de deux arrêts de bus. Mise en place d'une signalisation correspondante. Travaux réalisés en partenariat avec le Conseil Départemental.

Embellissement de la placette impasse du Néoulous avec la plantation d'un Magnolia.



TRAVAUX À VENIR

Remise en état des voiries du vieux village: Impasse du Château et place de la République.

3ème et dernière tranche de mise en esthétique du vieux village (enfouissement des réseaux secs : électricité, téléphone, fibre optique).

Agrandissement des ateliers municipaux, en vue de la restructuration du bâtiment La Grange 12 Grand'rue, en salle culturelle et médiathèque à l'étage.

Travaux divers d'entretien des voiries et bâtiments communaux.

ENCORE ET TOUJOURS !

Encore une fois, c'est avec une immense tristesse que nous devons revenir sur un sujet des plus déplaisants : **les incivilités** ! Presque quotidiennement, la mairie reçoit les doléances de Montesquivains excédés par le comportement de personnes égoïstes, sans gêne, sans la moindre considération de leurs voisins et des biens d'autrui ! **Sans cesse les mêmes plaintes reviennent** : des aboiements intempestifs de **chiens**, des **bruits** à toute heure, des **plantations gênantes**, des **dépôts sauvages**... Comment faire comprendre à ces personnes indignes que le bien être des autres participe également au leur ? Si chacun se respecte, c'est l'ensemble de la population qui va bien !

N'est-il pas plus agréable de vivre en bonne entente ?

Comment le dire ? Comment l'écrire pour que tout le monde comprenne que ces comportements inadmissibles nuisent à tous, y compris à ceux qui en sont les auteurs ? Apparemment, soit ces personnes sont sourdes puisqu'elles n'entendent pas, soit elles sont aveugles et n'arrivent pas à lire, soit les 2 ! Toujours est-il qu'il est épuisant de se répéter sans cesse avec cette impression d'être incompris. Ces personnes peuvent-elles au moins comprendre que le ramassage de leurs déchets n'est pas gratuit ? C'est l'argent du contribuable qui paie le salaire de nos agents communaux. Et le temps qu'ils passent à réparer ou à ramasser les déchets est autant de temps perdu pour le reste de leurs fonctions.

Alors, encore une fois, soyez respectueux ! Ne laissez pas vos chiens aboyer toute la journée, ne jetez pas vos déchets n'importe où, respectez vos voisins et **le village dans lequel vous avez choisi de vivre pour sa tranquillité et sa beauté !!**



**Chère Maire,
fais ce que je te dis,
pas ce que je fais !**

APPEL AUX ARTISTES

Vous avez un talent ? Une passion ?
Vous souhaitez faire découvrir vos réalisations ?

Alors, **à vos agendas !**

Nous espérons pouvoir vous rencontrer lors de l'exposition des artistes de Montesquieu-des-Albères le 26 mai 2024.

Tenez-vous prêts !

Chaque édition a réuni nombre d'artistes. Venez allonger la liste des exposants en vous inscrivant en mairie jusqu'au 13 mai 2024 à 17h !



Bilan Énergie 2022

Commune de Montesquieu des Albères

La mise en place par la communauté de communes de CONSEILS en ENERGIE PARTAGEE a permis la réalisation de ce bilan énergétique (EXTRAITS).

(Dans le budget de fonctionnement, les dépenses d'électricité sont en 2ème place)

○ Missions du CEP :

- **OPTIMISATION** Il assure la comptabilité énergétique et le suivi des consommations du patrimoine de votre commune.
- **ANALYSE** Il vous apporte des préconisations pour réduire les dépenses et les consommations d'énergie de votre commune.
- **ACCOMPAGNEMENT** Il vous accompagne dans la mise en œuvre d'un plan d'actions.
- **ANIMATION** Il assure l'animation et la sensibilisation des acteurs locaux et notamment des usagers des bâtiments.

- La ville bénéficie depuis janvier 2023 du dispositif de Conseil Energie Partagé (CEP).

Bilan énergétique 2022

○ Éléments de contexte

○ Évolution dépenses (€) et consommations énergétiques (kWh)

- ✓ Les bâtiments
- ✓ L'éclairage public
- ✓ Les véhicules
- ✓ Les Energies Renouvelables

○ Actions réalisées / Actions envisagées ou en cours

OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN LIEN AVEC L'ÉNERGIE

Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)

La France s'est fixée pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (CO²) de 40% entre 1990 et 2030, et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. La poursuite de cet objectif passe par l'amélioration des performances environnementales et énergétiques des bâtiments, éclairage public et automobiles.

Décret Eco-Energie Tertiaire

C'est une obligation réglementaire qui engage tous les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue du décret tertiaire (article 175 de la loi Étan), elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique.



Températures réglementaires du code de l'énergie (R241-26 et 27)

Circulaire n°6343-SG du 13 avril 2022 relative à l'ajustement des conditions de chauffage des bâtiments de l'État, de ses opérateurs et accompagnement des projets en cours permettant des réductions de consommation de gaz (19°C - 16°C - 8°C)

Zones Accélération des Énergies Renouvelables

La loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables publiée le 10 mars 2023 prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire.

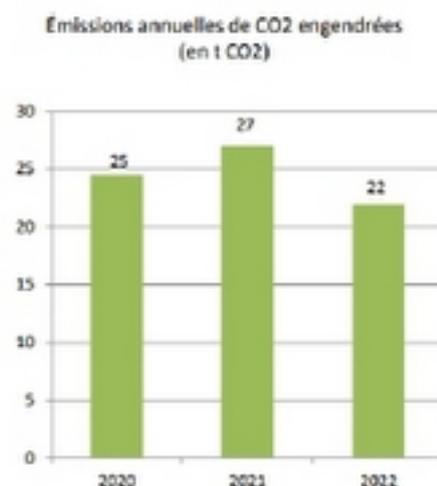
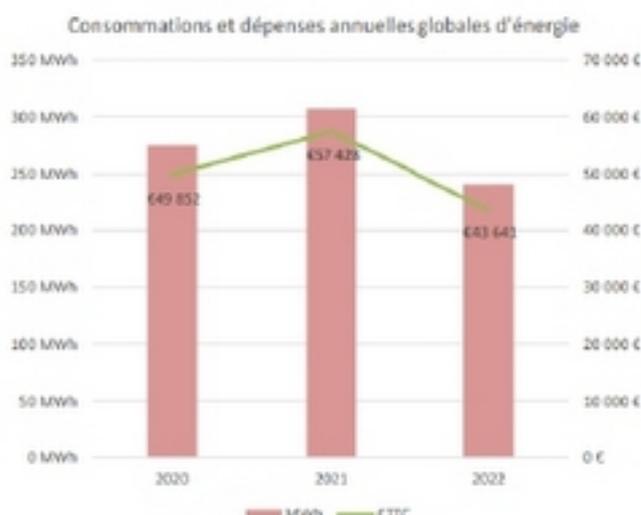


Chiffres clés énergétiques de la commune

Moyennes nationales	Montesquieu-des-Albères	
54 000	43 641	€TTC/an : C'est la facture d'énergie annuelle (en 2022 pour Montesquieu-des-Albères)
6,0	5,3	% : C'est le poids de l'énergie dans le budget de fonctionnement de la commune
43,2	34,9	€TTC/hab : C'est le coût énergétique des installations communales par habitant
480	241	MWhEF/an : C'est la consommation d'énergie finale (cf. glossaire) de la commune (en 2022 pour Montesquieu-des-Albères)
384	193	kWhEF/hab : C'est le ratio des consommations énergétiques du patrimoine communal par habitant
150	40	kWhEF/m ² : C'est le ratio des consommations énergétiques des bâtiments communaux par unité de surface
170	91	gCO ₂ /kWh : C'est la quantité de CO ₂ émise par kWh consommé, soit une émission de 22 tCO ₂ en 2022

Évolution des consommations globales et émissions CO₂

Conso. totale (brute) 2022 :	241 MWh	- 31,6 %	Par rapport à 2021
Dépenses totales 2022 :	43 641 € TTC	- 27,5 %	



Dépense globale en baisse, ainsi que les émissions de CO₂

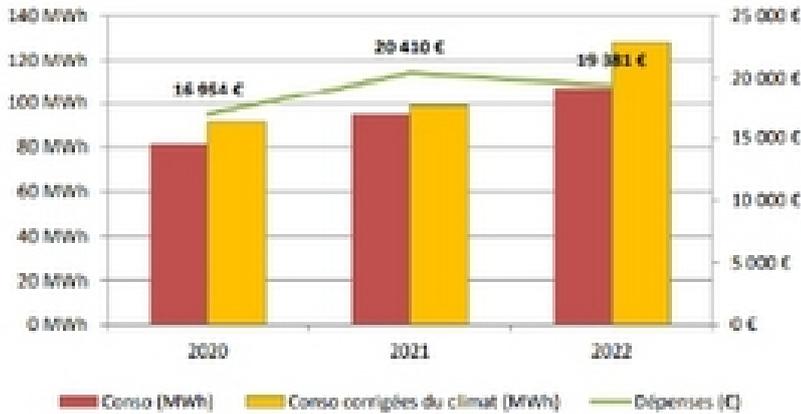
Facture énergétique et consommations des bâtiments

DÉPENSES GLOBALES :

45 k€ - 8,3 %

Par rapport à 2021

Consommations et dépenses annuelles d'énergie du parc bâti



Energie et patrimoine bâti

	MWh	MWh (DUJ*)	€mc	t CO ₂
2020	81	91	16 954	6
2021	95	99	20 410	8
2022	107	128	19 381	9
Evolution 2020 - 2022	11,7%	22,9%	-5,3%	11,7%

* DUJ : voir page 8 du rapport

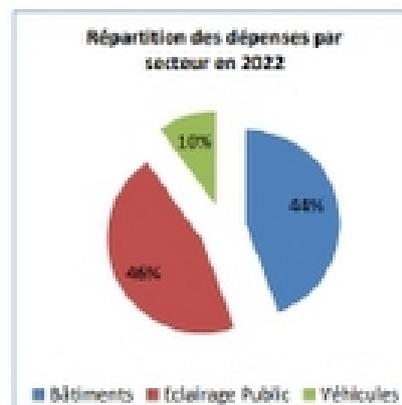
Tendance budgétaire en légère baisse par rapport à 2021

Répartition des consommations / dépenses

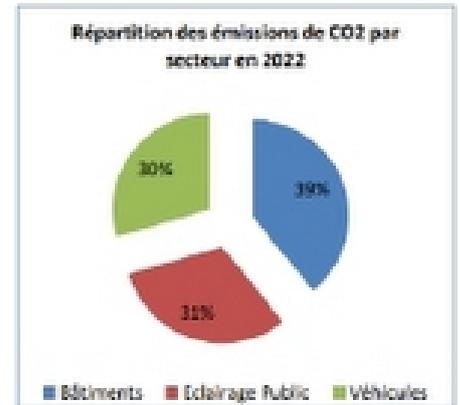
CONSOMMATION 2022



EMISSIONS CO2 2022



DÉPENSES 2022



Part conso EP 45% (Extinction nocturne en 2021)

Part bâtiment 44% des consommations et des dépenses

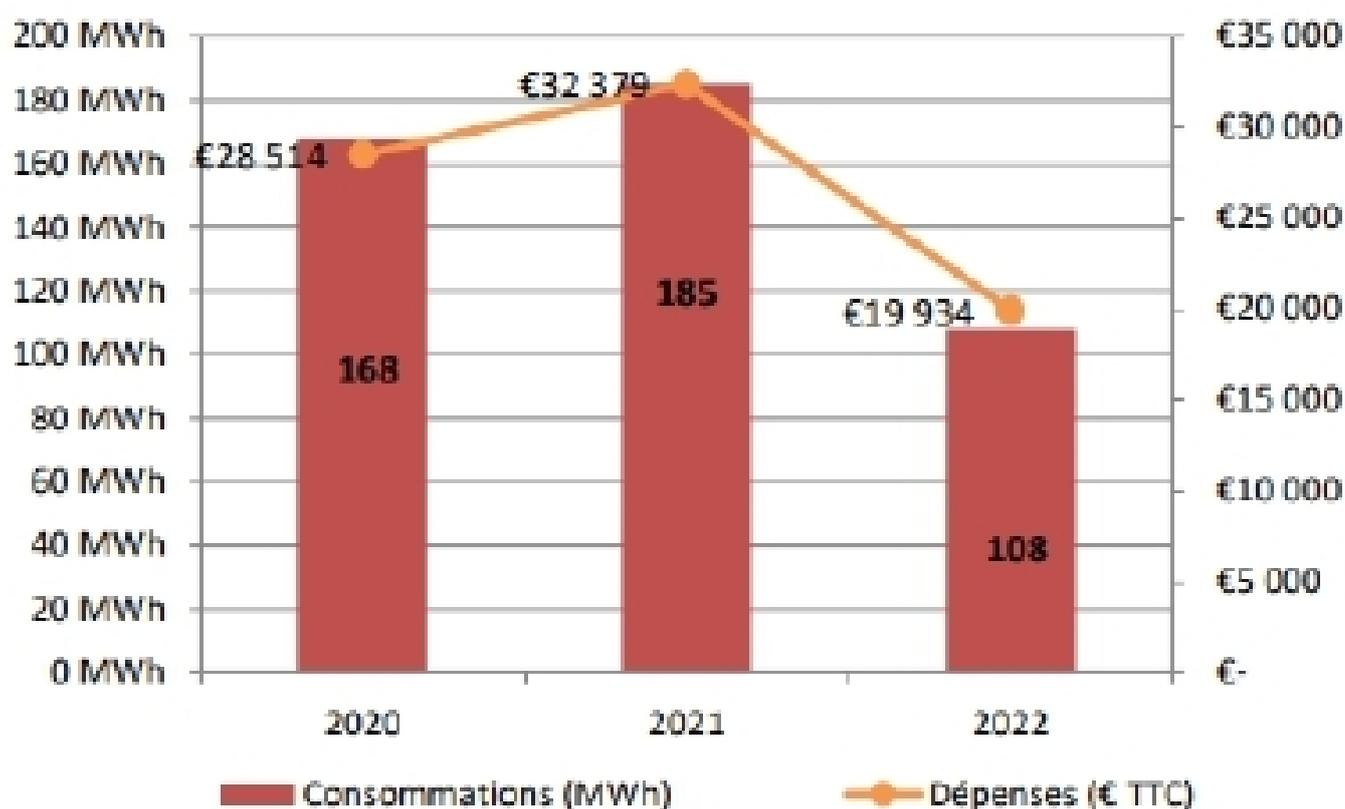
Part véhicules/carburants 10% des dépenses mais 30% des émissions de CO²

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Evolution consommation et dépense

CONSOMMATIONS 2022 : 108 MWh - 71 % } Par rapport à 2021
 DÉPENSES 2022 : 19,9 k € TTC - 62 % }

Consommations et dépenses de l'éclairage public

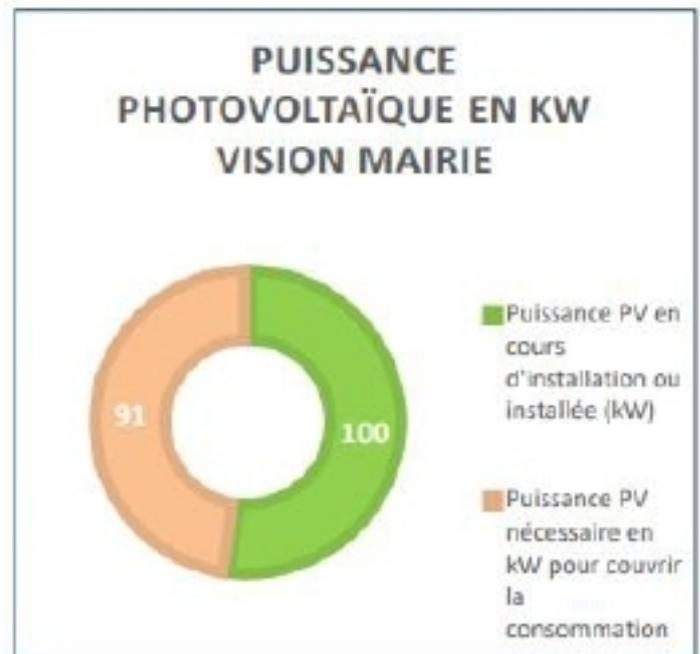
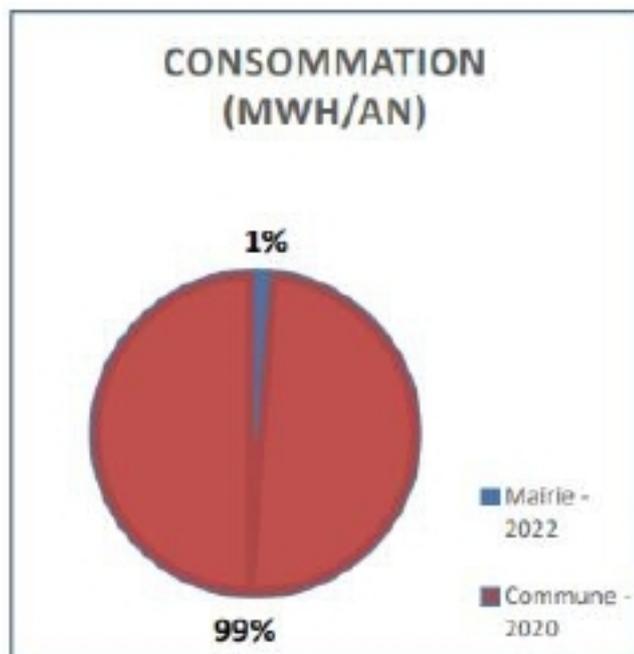
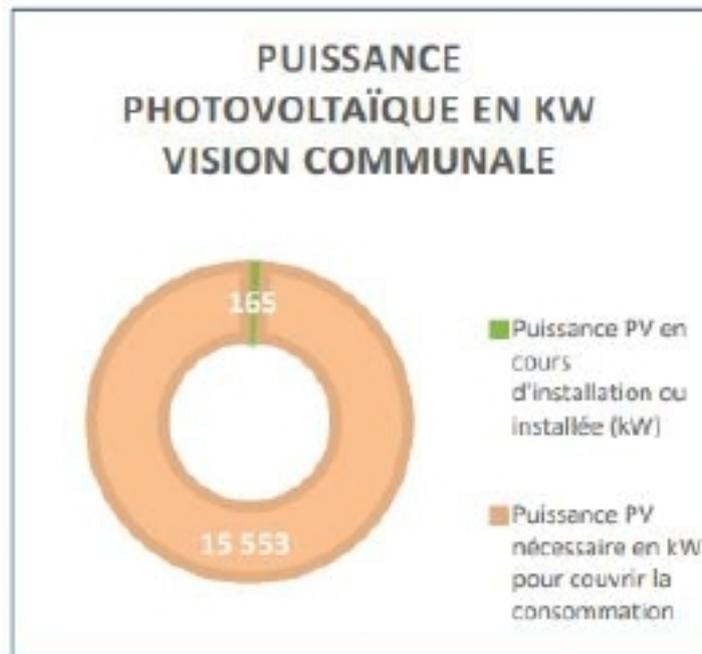


Année	MWh	€ _{TTC}	t CO ₂	€ _{TTC} /kWh
2020	168	28 514	13	0,170
2021	185	32 379	15	0,175
2022	108	19 934	9	0,185
Evolution 2020 - 2022	-71,4%	-62,4%	-71,4%	5,2%

- Consommations et Dépenses : forte ↘ consommations et dépenses par rapport à 2021
- Les diminutions de consommations s'expliquent par la mise en place de l'extinction nocturne progressive qui a commencée en fin 2021.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Production / Potentiel Energies renouvelables



- ❑ La consommation de la Mairie représente 1% de la consommation globale de la commune.
- ❑ La puissance nécessaire pour couvrir les besoins de consommation de la commune est de 15 553 kWc et seulement 165 kWc sont actuellement installés. Les administrés de la commune sont très en retard pour couvrir ses besoins d'énergie par des Energies Renouvelables.
- ❑ La commune avec le projet d'autoconsommation collective en cours pourrait couvrir plus de 50% de ses besoins en énergie.

Actions envisagées / en cours 2023

Bâtiments

- Réaliser des études énergétiques sur 2-3 bâtiments, notamment l'École.
- Envisager une rénovation thermique de l'École en fonction du résultat de l'étude.
- Optimiser la programmation du chauffage des bâtiments et planning d'occupation des salles.

Éclairage public

- Poursuivre la rénovation globale du parc d'éclairage par des éclairages performants (leds).
- Mise en place d'ampoules programmées.

EnR

• Réalisation d'une installation photovoltaïque sur plusieurs bâtiments / parkings de la ville en autoconsommation collective à la suite de l'étude de faisabilité réalisée par TECSOL.

• Projet en réflexion sur une installation photovoltaïque au sol sur la parcelle AB0016 - Les Trompettes Basses (6,9 ha) - ce projet pourrait accueillir une puissance d'environ 10.000 - 15.000 KWC (puissance proche des besoins en énergie de la commune). Le projet pourrait se faire en autoconsommation collective ou/et financement citoyen.

- Identifier les Zones Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER).
- Faciliter / sensibiliser les citoyens à s'équiper d'installations photovoltaïques.

Autres

• L'objectif de ces mesures sur l'EP et les bâtiments est de réduire la consommation électrique et, avec l'installation d'ENR, permettre à la commune de devenir un territoire à énergie positive en 2029.

Actions réalisées / en cours 2021-2022

Bâtiments

- Relamping ou remplacement de système d'éclairage au fil de l'eau. Une étude sur les consommations électriques de la commune a été faite. Deux devis de l'entreprise E.I.R.L. Franck OMS chiffrent le remplacement de l'éclairage ancien des bâtiments par des leds.

- Depuis 2022, 100% du chauffage est fourni par des pompes à chaleur (PAC) sauf pour l'Église où il y a un tapis chauffant.

Éclairage public

- 40,4% du parc d'éclairage sont des leds.

- Une étude sur la consommation de l'EP a été produite en 2022 et des horloges astronomiques ont été installées.

- Mise en place de l'extinction nocturne en fin 2021.

L'OPPOSITION S'EXPRIME

Nous avons sollicité les conseillers de l'opposition ainsi que nous le faisons pour chaque Bulletin municipal. Ils nous font savoir qu'ils ne veulent s'exprimer par manque de temps.



Merci aux enfants du C.L.A.E.
et aux Animateurs.

Le village a été décoré avec les "oeuvres" des enfants du CLAE
(Centre de Loisirs Associé à l'École)

AGENDA 1er semestre 2024

JANVIER

- 20 : Galette des rois organisé par la Coopérative scolaire, de 15h à 18h au foyer
- 21 : Repas des aînés, salle Jean Thubert à 12h

FEVRIER

- 17 : Bal costumé pour les enfants avec la coopérative scolaire de 17h à 21h
- 25 : Théâtre avec la troupe "L'œil en coulisse", salle Jean Thubert à 16h

MARS

- 16 : Contes pour enfants avec la Coopérative scolaire, salle Jean Thubert en fin d'après-midi
- 23 : Conférence avec l'asso Défense et mise en valeur du patrimoine, salle Jean Thubert de 17h à 21h
- 23 : Bunyettes avec l'association SAN CRISTAU sardanistes, l'après-midi au foyer

AVRIL

- 07 : Chasse aux œufs avec la Coopérative scolaire au City parc, l'après midi
- 13 : Soirée bal et repas organisée par l'ACCA, salle Jean Thubert

MAI

- 05 : Vide-greniers avec la Coopérative scolaire
- 08 : Cérémonie commémorative à 11h30
- 09 : Sardanes avec l'association SAN CRISTAU
- 26 : Exposition "Les Talents de Montesquieu", salle Jean Thubert de 10h à 18h

JUIN

- 01 : Concert de l'association "La chorale internationale d'Albera" à 19h30
- 08 : Repas avec la coopérative scolaire à 19h au foyer
- 09 : Elections européennes
- 18 : Cérémonie commémorative à 11h

Le détail de ces manifestations vous sera communiqué ultérieurement par chaque organisateur dans des flyers distribués dans les boîtes aux lettres et/ou par affichage sur le site de la mairie.

Des animations supplémentaires peuvent compléter cet agenda, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site mairie, rubrique « agenda » ou abonnez-vous à la newsletter.



Novembre humide te faras ric
Novembre humide (pluvieux) te fera riche

FRELONS ASIATIQUES

Attention, les frelons asiatiques reviennent !

Les frelons asiatiques sont un fléau pour les abeilles et la biodiversité. Malgré la lutte menée chaque année, ce nuisible revient et nuit à notre environnement et aux apiculteurs. Afin de le combattre, la municipalité collaborera avec SOS GUEPE 66 d'avril à novembre. Cette société interviendra sur le domaine public, mais aussi sur vos parcelles privées. En amont, vous pouvez agir en suivant les prescriptions consultables sur le site de la mairie : <https://www.montesquieu-des-alberes.fr/frelon-asiatique-rappel/> Merci à tous les montesquivains pour votre implication !

Publication : Maire de MONTESQUIEU-des-ALBERES

Direction de publication : Huguette PONS

Conception / maquette : Mairie de Montesquieu

Crédit photos : Mairie de Montesquieu / Françoise LEFEBVRE

Imprimerie du Néoulous Céret

Document imprimé sur papier recyclé en 1000 exemplaires. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.

Toute reproduction interdite : Edition 2023

Ne pas jeter sur la voie publique.